



Assemblée générale

Distr. générale
7 février 2003

Cinquante-septième session

Point 84, f, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/57/529/Add.6)]

57/242. Préparatifs de la Conférence ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit

L'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration du Millénaire¹, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont pris en considération les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, ont demandé instamment aux donateurs tant bilatéraux que multilatéraux d'accroître leur aide financière et technique à ce groupe de pays pour les aider à satisfaire leurs besoins particuliers de développement et à surmonter les obstacles géographiques en améliorant leurs systèmes de transport en transit, et ont décidé de créer, au niveau national comme au niveau mondial, un environnement favorable au développement ainsi qu'à l'élimination de la pauvreté,

Rappelant également sa résolution 56/180 du 21 décembre 2001, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de convoquer en 2003, dans les limites des ressources du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 et au moyen de contributions volontaires, une réunion ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport de transit,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général intitulé « Mesures liées aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : processus préparatoire de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit »²,

1. *Accueille avec reconnaissance* l'offre généreuse du Gouvernement kazakh d'accueillir la réunion internationale visée dans la résolution 56/180, qui s'appellera « Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport de transit » ;

2. *Décide* que la Conférence ministérielle internationale se tiendra à Almaty les 28 et 29 août 2003 ;

¹ Voir résolution 55/2.

² A/57/340.

3. *Décide également* que le Comité préparatoire intergouvernemental, à composition non limitée, de la Conférence tiendra deux sessions, que la sixième Réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et de transit et de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement, qui doit se tenir à New York du 23 au 27 juin 2003, servira de première session et s'occupera des questions de fond et des questions d'organisation, notamment celles qui concernent l'élection des membres du bureau et les modalités de la Conférence, et que la réunion de hauts fonctionnaires qui doit se tenir à Almaty du 25 au 27 août 2003 servira de deuxième session ;

4. *Décide en outre* que le bureau du Comité préparatoire intergouvernemental sera composé de dix représentants d'États Membres, élus selon le principe d'une représentation géographique équitable ;

5. *Désigne* le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement comme Secrétaire général de la Conférence ;

6. *Prie* le Secrétaire général de la Conférence d'organiser toutes les sessions du Comité préparatoire intergouvernemental en étroite coopération avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Banque mondiale ;

7. *Prie également* le Secrétaire général de la Conférence, agissant en étroite coopération avec les commissions régionales, d'organiser des réunions intergouvernementales régionales et sous-régionales, le cas échéant, et décide que ces réunions devraient achever leurs travaux d'ici à avril 2003 au plus tard afin d'apporter une contribution de fond aux travaux du Comité préparatoire intergouvernemental ;

8. *Invite* le Secrétaire général de la Conférence à prendre les dispositions nécessaires, en consultation avec les États Membres, pour faciliter la participation concrète de la société civile, notamment du secteur privé, aux préparatifs de la Conférence et à la Conférence proprement dite conformément au règlement intérieur du Conseil économique et social ;

9. *Invite* les organisations et organismes des Nations Unies, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les commissions régionales, les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, les autres organisations régionales et internationales compétentes et la communauté internationale à fournir tout l'appui financier, technique et de fond nécessaire à la préparation et à l'organisation de la Conférence et à y participer activement ;

10. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de soumettre à l'examen du Comité préparatoire intergouvernemental, au plus tard le 15 mai 2003, un rapport sur les résultats des réunions régionales et sous-régionales, établi en consultation avec les organisations régionales et internationales compétentes ;

11. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à solliciter des contributions volontaires pour faciliter les préparatifs de la Conférence et, en particulier, la participation de représentants des pays en développement sans littoral, des pays en développement de transit et des pays les moins avancés aux réunions préparatoires intergouvernementales et à la Conférence elle-même ;

12. *Prie en outre* le Secrétaire général de lancer, avec l'aide des organisations et organismes compétents des Nations Unies, une campagne d'information, dans les limites des ressources du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 et au moyen de

contributions volontaires, afin de sensibiliser le public aux objectifs et à l'importance de la Conférence ;

13. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur les résultats de la Conférence.

*78^e séance plénière
20 décembre 2002*